

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de BAZOILLES-SUR-MEUSE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE 12 FEVRIER 2026

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien - KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT J-Christophe
Mmes BABIC Lorraine – ETIENNE Annick - PERREY Peggy - RENAUT Delphine

Absent : MM. LARBAOUI Julien

Excusé : M. FERY Jean-Paul donne pouvoir à M. ORY Bruno

Le conseil nomme M. RAGUE Alain pour être secrétaire de séance.
Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Les membres de l'assemblée se lèvent et respectent une minute de silence en mémoire de Michel MARTIN, ancien 1^{er} adjoint de la commune, décédé le 4 décembre 2025.

M. le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour : convention de services avec l'AFR pour mise à disposition du personnel : accepté à l'unanimité

Etat d'assiette bois

M. le Maire soumet au conseil municipal la proposition d'état d'assiette 2026, faite par l'ONF suite à la validation du nouveau plan d'aménagement de la forêt communale.

Il est proposé :

Parcelle 1 et 2 : vente en bloc et sur pied (parcelles peu accessibles en pente et avec peu de produits de valeurs)

Parcelle 27 : exploitation des grumes en régie communale ; Délivrance ou vente des autres produits selon les stocks d'affouages (Parcelle expérimental, régénération par bande d'abris)

Parcelle 32 : exploitation des grumes en régie communale ; Délivrance ou vente des autres produits selon les stocks d'affouages (parcelle en régénération classique)

Parcelle 33 et 35 : extraction des gros bois dans la matrice de régénération (zone contre la route forestière) ; Prélèvement des gros bois au profit des semis présents pour limiter les dégâts aux peuplements en attendant trop longtemps leurs récolte) conditionné à la création des cloisonnements dans la parcelle 35 pour pouvoir exploiter ces bois

Parcelle 39 et 40 : perchis de hêtre à proposer en éclaircie dans les zones les plus hautes et réalisable par les affouagistes

Des travaux de nettoyage, dépressage et dégagement manuel sont proposés par l'ONF dans les parcelles 33+34+35 sur 14,78 ha.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

Projet de changement des lampes Eclairage Public en LED

Suite à la décision prise le 3 juillet 2025 pour solliciter une étude auprès du SDEV pour le changement des lampes de rues et les divers spots d'éclairage (église, fresque, pont), l'étude vient d'être transmise. Les travaux consistent soit à changer la lampe, soit la cross, et/ou adapter un système de régulation d'intensité. Il est nécessaire également d'intervenir sur les armoires de commande qui deviennent vétustes. Le coût est estimé pour l'ensemble des points lumineux du village et les travaux sur les armoires à 199.247,14 € HT. Déduit de la prise en charge par le syndicat, la participation de la commune s'élèverait à 94.247,14 €.

Les dépenses actuelles d'électricité pour l'éclairage public sont de 17.000 € / an (66.000 kw) ; avec la mise en place des LED sur l'ensemble du réseau et la modulation de l'intensité de la lumière, le village pourrait être éclairé toute la nuit (75 % jusque 21h puis 25% de l'intensité jusque 6h, puis de nouveau 75 %). Avec l'étude, on passe de 66.000 kw à 16.000 kw, soit 76% d'économie, représentant un coût de fonctionnement projeté de 4.000 € environ/an.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de rénover l'ensemble de son réseau d'éclairage public. Il donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires à cette opération.

Renouvellement location terrain EARL Allier

M. le Maire fait part au conseil que le bail à ferme signé avec l'EARL de l'ALLIER pour les parcelles communales ZC15a + ZD12a+b pour une surface totale de 1ha 41a 80ca sont arrivés à échéance le 31/12/2025. Le bail n'ayant pas été dénoncé, il repart par tacite reconduction pour une période de 9 ans. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir à M. le Maire pour signer le bail à ferme, renouvelé sur les mêmes bases que le précédent.

Remboursement de frais

M. le Maire propose au conseil de rembourser l'avance faite par :

M. CHACON José pour l'achat de petit matériel nécessaire aux travaux de scène effectués à la salle polyvalente : 72,50 €.

Après délibération, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour rembourser cette somme.

CLSH 2026

M. le Maire fait part au conseil que les demandes de subvention de la CAF pour les activités d'été (CLSH) doivent être déposées mi-février pour l'année. Il demande donc au conseil actuel, si le centre aéré ouvrira ses portes pour la 4^e année. Sous réserve du futur conseil municipal, il est décidé de demander les subventions sur les mêmes bases que 2025 pour les sorties du centre aéré.

Une candidature a été déposée par Kenny FERRIOL pour passer le BAFA avec la commune. Un entretien sera réalisé pour connaître sa motivation.

Le conseil fixe les tarifs pour les 3 semaines

	VILLAGE		EXTERIEUR	
<i>Quotient Familial</i>	<i>≤ à 850 €</i>	<i>≥ à 851 €</i>	<i>≤ à 850 €</i>	<i>≥ à 851 €</i>
Du 03 au 07/08/2026	65 €	70 €	85 €	90 €
Du 10 au 14/08/2026	65 €	70 €	85 €	90 €
Du 17 au 21/08/2026	65 €	70 €	85 €	90 €

Pour les repas, il sera demandé le renouvellement de la prestation avec la maison de retraite Saint Simon.

Convention avec l'AFR pour mise à disposition du personnel

M. le Maire soumet au conseil la proposition de convention faite par l'Association Foncière de Remembrement (AFR). Elle sollicite la commune pour mettre à disposition sa secrétaire de mairie et le matériel logistique nécessaire au fonctionnement de l'AFR.

L'obligation de dématérialisation impose l'envoi de fichier chaque mois (DSN et prélèvement à la source.

L'indemnité qui est proposée par l'AFR est de 250 € / an, équivalent à l'indemnité brute versée à la secrétaire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention correspondante renouvelable chaque année. Il fixe une indemnité annuelle forfaitaire de 250 € en contre-partie des services apportés par la commune.

Divers :

- Stérilisation des chats errants : L'association « les p'tites moustaches meusiennes » de Dainville est passée en mairie pour nous proposer leur aide dans la stérilisation des chats errants que la commune pourrait avoir. M. le Maire informe le conseil qu'il a donné son autorisation pour la mise en place d'une campagne de stérilisation.
- Logement Ecole : M. le Maire fait part au conseil municipal du départ de la locataire du logement de l'Ecole. Une nouvelle famille avec 2 enfants va rentrer dans les lieux le 13/02/2026. Le tarif de location reste inchangé à 580 €/mois.
- Devis clocher Eglise : M. le Maire fait part au conseil que l'entreprise HDH de Andelot est intervenu et a mis en sécurité la charpente du clocher pour la somme de 1.499 € TTC. Suite à cela, un devis pour la réfection complète de la couverture et de la charpente, des ornements, des chéneaux, des abat-sons a été fait. Il se chiffre à 162.000 € HT.

Séance levée à 21 heures 30.

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 17 Février 2026.

Le Maire,
Bruno ORY

